

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

INTERNATIONAL FEDERATION OF ACCOUNTANTS

L'IFAC, l'ICAEW et l'IBA coorganisent un webinaire sur la lutte anti-corruption

Dans le cadre du 25^{ème} anniversaire de la Convention anti-corruption de l'OCDE, l'IFAC, l'ICAEW (l'Institut des comptables agréés d'Angleterre et du Pays de Galles) et l'IBA (l'Association internationale du barreau), en collaboration avec l'OCDE, coorganisent un webinaire sous la forme d'une discussion prospective sur les efforts réglementaires visant à lutter contre la corruption qui sévit dans différentes juridictions.

Les périodes de crise économique peuvent créer de nouvelles opportunités pour les acteurs cherchant à corrompre les activités publiques et privées. Se manifestant sous différentes formes – de la corruption au détournement de fonds, de l'abus de pouvoir à l'enrichissement illicite – l'incapacité à lutter contre la corruption peut avoir des conséquences dévastatrices. En plus de présenter des risques importants dans un large éventail de domaines d'activité, la corruption peut ouvrir la porte à une infiltration criminelle dans les fonctions publiques, sapant ainsi la confiance des citoyens dans l'État de droit. Une approche commune de tous les acteurs, publics et privés, est nécessaire pour prévenir et lutter efficacement contre la nature insidieuse de la corruption et du financement illicite.

Des efforts réglementaires renouvelés pour lutter contre la corruption sont visibles dans différentes juridictions – y compris dans l'UE, où le paquet anti-corruption en cours de négociation vise à renforcer le cadre juridique existant, basé sur la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Il est possible de s'inscrire à ce webinaire qui se tiendra le 26 février 2024, de 15h à 16h30 (heure de Paris) en suivant le lien ci-dessous (voir également ci-après « Evènements et conférences »)

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IFAC – Communiqué de presse - 24 janvier 2024

Conseil international des normes de déontologie (IESBA)

L'IESBA consulte sur son nouveau référentiel éthique pour l'information et l'assurance en matière de développement durable

L'IESBA publie deux nouveaux exposés-sondages sur la première série complète de normes mondiales sur les considérations éthiques en matière d'information et de certification durables.

- *les Normes internationales d'éthique pour l'assurance de la durabilité*, qui comprennent des révisions du Code existant en matière d'information sur le développement durable ;
- *Faire appel au travail d'un expert externe*

L'exposé-sondage sur les normes internationales d'éthique pour l'assurance du développement durable (y compris les normes internationales d'indépendance) et les normes d'éthique pour l'information sur le développement durable propose un cadre clair de comportements attendus et de dispositions en matière d'éthique à l'intention de tous les praticiens de l'assurance du développement durable, quels que soient leurs antécédents professionnels, ainsi que des comptables professionnels impliqués dans l'information sur le développement durable. L'objectif de ces normes est d'atténuer l'écoblanchiment et d'améliorer la qualité de l'information sur le développement durable, favorisant ainsi une plus grande confiance du public et des institutions dans les rapports et l'assurance du développement durable.

L'exposé-sondage sur l'utilisation des travaux d'un expert externe propose un cadre déontologique pour guider les comptables professionnels ou les praticiens de l'assurance de la durabilité, dans l'évaluation de la compétence, des capacités et de l'objectivité nécessaires de l'expert externe auquel ils envisagent d'avoir recours, afin de pouvoir utiliser le travail de cet expert. Les propositions comprennent également des dispositions visant à faciliter l'application du cadre conceptuel du Code lors de l'utilisation des travaux d'un expert externe.

L'IESBA invite toutes les parties prenantes à faire part de leurs commentaires sur l'utilisation du travail d'un expert externe d'ici le **30 avril 2024** et sur les normes internationales d'éthique pour l'assurance et l'information durables d'ici le **10 mai 2024**.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IESBA - Communiqué de presse - 29 janvier 2024

L'ACTUALITE EUROPEENNE

AUTORITE EUROPEENNE DES MARCHES FINANCIERS (ESMA)

Les ESA publient un 1^{er} jeu de normes dans le cadre du Règlement DORA

Eu égard aux risques accrus de cyberattaques, l'Union européenne a décidé de renforcer la sécurité informatique des entités financières telles que les banques, les compagnies d'assurance et les entreprises d'investissement, et a adopté le Règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (Règlement DORA), qui doit permettre au secteur financier européen de résister en cas de perturbation opérationnelle grave par la mise en place d'un cadre harmonisé pour la gestion des risques liés aux technologies de l'information et en matière de cybersécurité.

Dans le cadre de ce Règlement DORA, les trois autorités européennes de surveillance - l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA), l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) et l'Autorité bancaire européenne (ABE) - publient le premier jeu de projets de normes techniques, [first set of final draft technical standards](#), qui visent à améliorer la résilience opérationnelle numérique du secteur financier de l'UE en renforçant les cadres de gestion des risques liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) - Information and Communication Technology (ICT) - et aux tiers, ainsi que les cadres de notification des incidents des entités financières.

Les projets de normes techniques ont été soumis à la Commission européenne, qui va les examiner dans le but d'adopter ces premières normes dans les mois à venir.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

ESMA News – 17 janvier 2024

La Présidente Von Der Leyen appelle à une collaboration mondiale au cours du FEM de Davos

Une étroite collaboration entre les gouvernements et les entreprises est nécessaire pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain — tel était le message de la présidente de la Commission Européenne lors de son discours au [Forum économique mondial](#) (FEM) de Davos, où le «[rapport sur les risques mondiaux](#)» du FEM a été l'un des principaux points de débat, avec notamment le risque de désinformation et de mésinformation qui, comme le changement climatique et l'intelligence artificielle, constitue un défi qui *ne connaît pas de frontières*».

La présidente a souligné les efforts déployés par l'Union Européenne (UE) pour lutter contre la désinformation et la mésinformation, avec son [règlement sur les services numériques](#) qui définit les responsabilités des grandes plateformes de l'internet, les faisant participer à la lutte contre une utilisation inadéquate ou abusive de leurs plateformes.

Alors que le monde se trouve actuellement à un moment charnière, avec en 2024, la moitié de la population mondiale appelée aux urnes, dont 450 millions de personnes lors des élections européennes qui se tiendront en juin, la présidente a également évoqué les défis et les opportunités que crée l'essor de l'intelligence artificielle (IA). L'Europe est idéalement placée pour devenir le fer de lance des progrès dans le domaine de l'IA car, grâce à ses 200 000 ingénieurs logiciels spécialisés en IA et aux vastes stocks de données dans diverses langues dont elle dispose pour entraîner les modèles d'IA, l'UE peut fournir des ressources essentielles aux innovateurs. Cependant, l'ambition de l'UE est d'innover de manière responsable et le [règlement de l'UE sur l'intelligence artificielle](#) fixera des garde-fous quant à ce que l'IA peut ou ne peut pas faire. En retour, l'espace nécessaire est donné aux entreprises pour innover.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

Commission Européenne – Press Corner – 19 janvier 2024

La Commission Européenne publie un recueil des pratiques de marché de la finance durable

La Plateforme sur la [finance durable](#), organe consultatif de la Commission européenne, a publié son [rapport sur « un recueil des pratiques de marché »](#). Le rapport se concentre sur sept groupes de parties prenantes (entreprises, établissements de crédit, investisseurs, assureurs, auditeurs et consultants, petites et moyennes entreprises et secteur public), montrant que la [taxonomie de l'UE](#) et les autres outils de finance durable (par exemple, la [norme européenne sur les obligations vertes](#)) sont utilisés pour définir des stratégies de transition, structurer les transactions financières et rendre compte des efforts de durabilité. Le rapport est accompagné d'une [annexe](#), qui comprend des études de cas concrètes pour chaque groupe de parties prenantes. Les études de cas mettent en évidence les premières preuves que le cadre de l'UE en matière de finance durable fonctionne sur le terrain et montrent comment les acteurs du marché l'utilisent, y compris au-delà de la conformité réglementaire. Il identifie également certains défis en matière de données et de mise en œuvre concernant la taxonomie de l'UE et le cadre plus large, qui doivent encore être améliorés pour soutenir pleinement les acteurs financiers et non financiers dans la transition de leurs modèles d'entreprise afin de s'aligner sur les objectifs de durabilité de l'UE.

Le recueil des pratiques de marché définira l'orientation des priorités futures pour la mise en œuvre du cadre de l'UE en matière de finance durable.

La Plateforme sur la finance durable [présentera le rapport lors d'un webinaire le](#) mardi 6 février 2024 de 13h00 à 14h20 (voir ci-après Evènements et Conférences).

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

Commission Européenne – Publications – 29 janvier 2024

EUROPEAN FINANCIAL REPORTING ADVISORY GROUP

L'EFRAG lance des ateliers sur son projet de classification sectorielle

L'EFRAG annonce l'organisation d'une série d'ateliers en ligne en février 2024 pour recueillir des commentaires sur la version actuelle de son projet de classification sectorielle ESRS – SEC1, qui sera mis en consultation dans les mois à venir.

L'objectif de ces ateliers est de permettre aux participants de formuler des commentaires sur les points suivants :

1. l'adéquation globale de la classification proposée,
2. les descriptions et la définition existantes des secteurs, et
3. les divisions proposées en groupes et en secteurs ESRS.

Les ateliers de classification sectorielle auront lieu aux dates suivantes :

| | Regroupement indicatif des secteurs présentés | Date |
|----|---|-----------------|
| 1 | Agriculture – Aliments et boissons – Sylviculture – Papier et produits du bois – Tabac | 6 février 2024 |
| 2 | Mines – Pétrole et gaz – Production d'électricité et services publics d'énergie – Eau et déchets | 6 février 2024 |
| 3 | Éducation – Technologies de l'information – Marketing – Médias et communication – Services professionnels | 8 février 2024 |
| 4 | Chimie – Construction et ingénierie – Matériaux de construction – Construction et ameublement – Métallurgie | 8 février 2024 |
| 5 | Marchés des capitaux – Etablissements de crédit – Assurance – Immobilier | 13 février 2024 |
| 6 | Santé – Instruments médicaux – Pharma et biotechnologie | 13 février 2024 |
| 7 | Hébergement – Services de restauration – Jeux – Loisirs et loisirs | 16 février 2024 |
| 8 | Défense – Électronique – Machines et équipements – Véhicules automobiles | 16 février 2024 |
| 9 | Autres transports – Transport routier | 20 février 2024 |
| 10 | Équipements sportifs et jouets – Textiles | 22 février 2024 |
| 11 | Ventes et commerce | 22 février 2024 |

Pour participer aux ateliers, veuillez utiliser ce [lien](#).

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

EFRAG - Communiqué de presse – 24 janvier 2024

EVENEMENTS ET CONFERENCES

Webinaire organisé par la Plateforme sur la Finance Durable de la Commission Européenne :

Le 6 février 2024, de 13h à 14h20, consacré à la présentation du rapport sur « un recueil des pratiques de marché » de la finance durable.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

Webinaire organisé par Accountancy Europe :

Le 21 février 2024, de 17h à 19h, consacré au soutien aux PME pour leur transition durable.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

Webinaire coorganisé par l'IFAC, l'ICAEW et l'IBA :

Le 26 février 2024, de 15h à 16h30, sur le thème : Favoriser les cultures d'intégrité : perspectives internationales sur la lutte contre la corruption.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)